

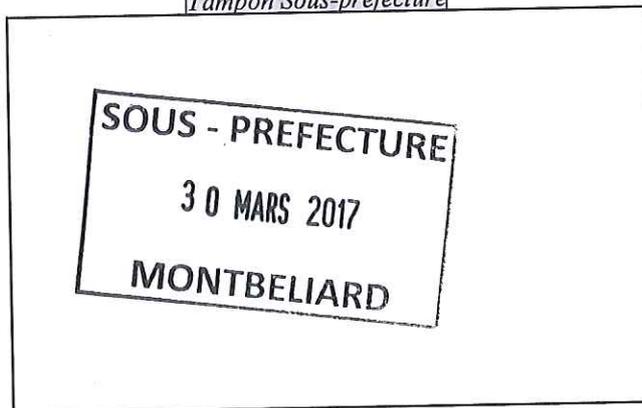
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N°14/2017

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



<p>DATE DE CONVOCATION : 08/03/2017</p>	<p>L'an deux mil dix sept le seize mars à vingt heures</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE : 16/03/2017</p>	<p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p><i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 6</i> <i>Absents excusés : 7</i> <i>Absent : 0</i></p>	<p><u>Étaient présents :</u> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, HERGAS Jasminska.</p> <p><u>Étaient représentés :</u> LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GORGULU Alpay, MÉRAUX Jocelyne, LOUYS Jean-Pierre.</p>
<p>OBJET :</p> <p><i>Création de deux emplois occasionnels</i></p>	<p><u>Procurations données :</u> LALLAOUA Nora a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à MORANDINI-HENRICI Séverine, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à CLAUDON Pierre, LOUYS Jean-Pierre a donné procuration à RADREAU Sophie.</p> <p><u>Absente excusée :</u> NOIROT Catherine.</p>
<p>RÉSULTAT DU VOTE :</p> <p>- <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i></p>	<p>Madame Élisabeth MORASCHETTI est nommée secrétaire de séance.</p>

Madame le Maire explique :

- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
- CONSIDÉRANT qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité dû à la fin des contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Il y aurait lieu, de créer deux emplois temporaires d'adjoints d'animation à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention** :

- DECIDE de créer deux emplois occasionnels d'adjoints d'animation à compter du 16/03/2017 et jusqu'au 07/07/2017,
- PRECISE que la durée hebdomadaire de ces emplois sera de 20 heures/semaine,
- DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 340,
- HABILITE l'autorité à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois (contrats d'une durée maximale de 6 mois renouvelables 1 seule fois pour une période maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois).

Fait et délibéré à Bavans, le 16/03/2017
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 16/03/2017
Publiée le 16/03/2017.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire

